



Portail d'affaires

Vignoble en AOC avec chambres d'hôtes

Annonce V49389 mise à jour le 18/03/2019

Description générale

Désignation de l'actif

Type d'actif	SARL
Localisation	Gironde

Description du sarl à vendre

Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée.

Charmant domaine viticole en Côtes de Bordeaux situé à 50 min de Bordeaux et 15 min à l'est de Saint-Émilion.

Entreprise viticole familiale gérée actuellement en couple et complétée par une petite activité de chambres d'hôtes.

Le vignoble de 15 ha est bien tenu, il est rentable depuis de nombreuses années. Il produit des vins de qualité commercialisés en France et à l'export.

Éléments chiffrés

Éléments chiffrés concernant la cession

En k€/année	2015	2016	2017	2018
CA			400	
Marge brute				
EBE				
Rés. Exp.				
Rés. Net			40	
Salariés			2	

Positionnement concurrence

Positionnement par rapport au marché

Vin de milieu de gamme qui a su trouvé sa place sur le marché et possède des marchés pérennes.

Points forts

- Marque installée.
- Vignoble rentable.
- Jolie demeure de charme avec piscine, belles pierres, jolie vue, à la campagne.
- Complément de revenu avec une activité de location de chambres.

Infos sur la cession

A propos de la cession de cette actif

Raison principale de cession	Départ à la retraite
Complément	Le couple de cédants envisage aujourd'hui sa retraite.
Prix de cession	1 600 k€

Profil d'acheteur recherché

Profil recherché	Personne physique ou morale
Apport en fonds propres minimum pour se positionner sur ce dossier	1 000 k€
Complément	Le repreneur aura idéalement une connaissance minimum de la vinification pour remplacer le cédant dans ses fonctions même s'il peut être accompagné et formé, ou bien la capacité financière de pouvoir s'entourer de conseils ou recruter afin de conduire le vignoble. Les besoins en fonds de roulement sont importants sur un domaine viticole, l'exploitation, même s'il est peut être rentable comme c'est le cas pour le propriétaire actuel, ne permet pas de dégager des revenus élevés mais plutôt de se constituer un capital foncier dans cadre fiscal optimal. Les financements bancaires sont possible mais ne devront représenter plus de 30 à 40% de l'enveloppe global si les seuls revenus du repreneur sont ceux de l'exploitation.